

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 5
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2018-91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 20 Décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fradon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Christine Moliner

Pouvoirs : Guy Baudrier délégation à Françoise Piquet, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Jean-Louis Clermond-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau délégation à Luc Gabette, Marie-Laurence Morange délégation à Alain Blond.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Pataud

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL)
- Projet de Sécurisation et de mise en conformité des accès Internet tout public avec la loi RGPD, uniformisation au sein du réseau des médiathèques

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de sécurisation et de mise en conformité des accès Internet tout public avec la loi RGPD au sein du réseau des médiathèques. Il précise que ce projet est susceptible d'être financé dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet serait le suivant :

Montant total des dépenses H.T.	8 306,00 €
Montant total des dépenses TTC	9 967,20 €
FINANCEMENT	
Subvention Conseil Départemental (30 %)	2 491,80 €
Subvention DSIL (10 %)	830,60 €
F.C.T.V.A.	1 635,02 €
Fonds propres	5 009,58 €
TOTAL	9 967,20 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent le plan de financement présenté ;
- Sollicitent une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL ;
- Autorisent le Président à déposer la demande de subvention correspondante ;
- Autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 26 DEC. 2018

